

Thème : Évaluation des élèves

Exposé du cas

Dans votre classe de sixième, vous identifiez trois élèves pour lesquels la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun n’est pas attestée pour le palier 2, notamment en ce qui concerne les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique.

Question

Comment envisagez-vous la formation et l’évaluation en mathématiques pour ces trois élèves ?

Documentation fournie avec le sujet

Article 9 de la loi d’orientation du 23 avril 2005.

Après l’article L.122-1 du code de l’éducation, il est inséré un article L.122-1-1 ainsi rédigé :
“Art. L.122-1-1. La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l’acquisition d’un socle commun constitué d’un ensemble de connaissances et de compétences qu’il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société.”

Extrait du document : Livret personnel de compétences, repères pour sa mise en oeuvre au collège (DGESCO, mai 2010).

[...] A l’école, les attestations de maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun sont complétées en fin de CE1 pour le palier 1, en fin de CM2 pour le palier 2. Ces attestations renseignées au palier 1 et au palier 2 sont des supports structurants pour la liaison école-collège. Étant très détaillées, elles apportent des éléments d’information essentiels pour la mise en place, sans délai, de l’aide et de l’accompagnement au travail nécessaires aux élèves en difficulté scolaire. En fonction des compétences validées dans les attestations jointes au livret scolaire, les équipes pédagogiques identifient les points forts et les difficultés des élèves, et organisent la mise en place des aides nécessaires, notamment la définition des objectifs d’apprentissage prioritaires des programmes personnalisés de réussite éducative. Les compétences 1, 2 et 3 sont prioritaires dans la mise en place de ces remédiations, sans pour autant négliger la lecture des autres compétences. Au collège, les professeurs s’appuieront sur les grilles de référence des programmes de l’école pour évaluer et valider au palier 2 les compétences non encore acquises. [...]